

United Nations Convention on the Rights of the Child

WHEREAS Canada was a key proponent and one of the first states to sign the UN Convention on the Rights of the Child (ratified in 1991), one of the most universally ratified United Nations treaties;

WHEREAS the UN Committee on the Rights of the Child recently reviewed and commented on Canada's combined Third and Fourth periodic report under the Convention;

WHEREAS the Government of Canada representatives at that review conveyed Canada's strong commitment to fulfill all its obligations under the Convention;

WHEREAS the UN Committee's concluding observations followed a careful examination of government reports and evidence from other experts including Canadian organizations who work with children across the country;

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

ATTENDU QUE le Canada a été un partisan central et l'un des premiers États signataires de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (ratifiée en 1991), un des traités des Nations Unies qui a été le plus universellement ratifié;

ATTENDU QUE le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a récemment procédé à l'examen des troisième et quatrième rapports périodiques soumis en un seul document par le Canada en application de la Convention et effectué des commentaires à leur égard;

ATTENDU QUE les représentants du gouvernement du Canada qui étaient présents lors de cet examen se sont déclarés fermement engagés à ce que le Canada s'acquitte de toutes les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention;

ATTENDU QUE les observations finales du Comité des Nations Unies ont suivi un examen approfondi de rapports du gouvernement et d'éléments d'appréciation fournis par d'autres experts, dont des organismes canadiens qui travaillent avec des enfants dans l'ensemble du pays;

Resolution 13-11-A

WHEREAS Canada's commitment to fulfill its obligations under the Convention includes recognition of a special obligation to Indigenous peoples of Canada and Indigenous children in particular;

WHEREAS the UN Committee's concluding observations criticized Canada's failure to fully implement the Convention and made detailed and general recommendations for areas of significant improvement;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge the Government of Canada to table a detailed Government Action Plan to improve Canada's implementation of the Convention on the Rights of the Child, in response to the recommendations of the UN Committee on the Rights of the Child, before National Child Day on November 20, 2013.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Saskatoon, SK August 17-18, 2013.

Résolution 13-11-A

ATTENDU QUE l'engagement du Canada à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention comprend la reconnaissance d'un devoir particulier envers les populations autochtones du Canada, et notamment envers les enfants autochtones;

ATTENDU QUE les observations finales du Comité des Nations Unies reprochent au Canada de ne pas avoir mis pleinement en œuvre la Convention, et formulent des recommandations générales et détaillées quant aux domaines dans lesquels d'importantes améliorations s'imposent;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte le gouvernement du Canada à déposer un plan d'action gouvernemental détaillé afin d'améliorer la mise en œuvre par le Canada de la Convention relative aux droits de l'enfant, en réponse aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, et ce, avant la Journée nationale de l'enfant, le 20 novembre 2013.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Saskatoon, SK les 17 et 18 août 2013.

John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction